

MUN/MS/vf

Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil communal du lundi 12 décembre 2011 à 20h

TABLE DES MATIERES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1. RESSOURCES HUMAINES..... | 1 |
| 2. ASSOCIATION « LES TROLLS EN TABLIER BLEU »..... | 1 |
| 3. PARC EOLIEN A SAINTE-CROIX | 2 |
| 4. REUGE SA..... | 2 |
| 5. ROUTE CANTONALE RC 254 VUITEBOEUF-SAINTE-CROIX..... | 2 |
| 6. CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL COMMUNAL | 2 |
| 7. REPONSES AUX QUESTION POSEES EN SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2011..... | 3 |
| 8. VŒUX DE FIN D'ANNEE | 3 |

1. Ressources humaines

La Municipalité porte à votre connaissance que le Centre vaudois de gestion des programmes d'occupation a mis à notre disposition M. Steeve LIN à 100 %, du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2011 en qualité d'employé de commerce au Greffe municipal et à la Bourse communale. Nous lui formulons tous nos vœux de satisfaction dans ses nouvelles fonctions au sein de l'administration communale.

2. Association « les Trolls en Tablier bleu »

Pour rappel, le Service de la protection de la Jeunesse (ci-après : SPJ) avait préavisé favorablement en 2010, lors du contrôle annuel des lieux, à la prolongation de l'autorisation d'exploiter la Garderie d'enfants dans les locaux du Collège de la Gare, jusqu'au 31 décembre 2012. Cette prolongation était motivée par le fait que la Commune de Sainte-Croix s'était engagée à présenter deux variantes pour l'aménagement de nouvelles surfaces d'exploitation destinées aussi bien à la Garderie qu'à l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

La variante prioritaire consistait - tel que déjà communiqué - à aménager des locaux dans le cadre d'une nouvelle construction liée également aux activités du Centre professionnel du Nord Vaudois à Sainte-Croix. Au vu des éléments ci-avant, la Municipalité vous informe que le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une utilisation des nouvelles surfaces proposées. Toutefois, le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la

Culture doit nous fournir certains détails liés à cette décision. Sur cette base la Cheffe dudit Département s'est engagée à nous communiquer les éléments manquants d'ici mi-janvier 2012. Nous ne manquerons pas de vous informer lors du prochain Conseil.

3. Parc éolien à Sainte-Croix

Dans le cadre de la votation du 5 février 2012 « Eoliennes : pour nos enfants, soyons fiers de nos ressources », la Municipalité a demandé officiellement à Romande Energie de supprimer l'éolienne la plus proche du village afin de répondre aux attentes et interrogations de la population. En effet, l'éolienne prévue sur le Mont-des-Cerfs côté Col des Etroits constitue le principal reproche adressé au parc éolien de Sainte-Croix.

Romande Energie a pris acte de notre demande et s'est engagé à nous faire part de sa position le 4 janvier 2012 tenant compte des impacts techniques et administratifs de notre requête. La Municipalité a fixé, d'un commun accord, la date citée ci-avant pour le retour de la position de Romande Energie dans le but d'éviter une communication dans ce dossier émotionnel durant la trêve des fêtes de fin d'année. A ce sujet, nous invitons toutes les parties concernées à se joindre à la volonté municipale.

4. Reuge SA

Nous faisons référence aux divers articles de presse évoquant la possibilité d'implanter l'entreprise Reuge SA sur le site du Technopôle de Sainte-Croix. A ce sujet, la Municipalité confirme que des négociations sont en cours pour un tel scénario. Toutefois et bien que la Municipalité soit unanime en faveur de la recherche de solutions destinées au maintien de la production de boîtes à musiques sur le territoire communal, les démarches avec ladite société ne sont à ce jour pas finalisées.

Dans tous les cas, une cession de terrain valorisée par une participation au capital actions devra faire l'objet d'un préavis municipal à votre Conseil, seul organe habilité à statuer sur une telle demande. Nous ne manquerons pas de vous informer sur ce dossier en temps utile.

5. Route cantonale RC 254 Vuiteboeuf-Sainte-Croix

La Municipalité – dans sa séance du 14 novembre 2011 – a pris connaissance avec satisfaction de la correspondance de M. François Marthaler, Chef du Département des infrastructures, relative au dossier de la RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix. Selon information du Chef du Département, la seconde étape de la correction du tronçon cité ci-avant fait partie des projets soumis à la priorisation du Conseil d'Etat. Le processus de mise à jour des données de tous les projets routiers et leur inscription à la planification quadriennale devrait durer jusqu'en été 2012. Son futur statut de route d'importance nationale sera intégré dans les critères. Une rencontre avec le Conseiller d'Etat M. François Marthaler, a été demandée par les Municipalités du Balcon du Jura Vaudois afin d'obtenir des précisions sur les travaux envisagés et faire part de la volonté de notre région de voir aboutir lesdits travaux.

6. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal

Nous portons à votre connaissance que les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2012 auront lieu les lundis 12 mars, 25 juin et 10 décembre.

7. Réponses aux questions posées en séance extraordinaire du Conseil communal du 3 octobre 2011

- Mme Martine CUENNET souhaite savoir quand les marches des escaliers conduisant au Temple de Sainte-Croix depuis l'Hôtel d'Espagne seront réparées.

La Municipalité vous informe que les travaux de réfection ont eu lieu durant le mois de novembre. Toutefois et au vu des difficultés d'entretien desdits escaliers liées à la structure actuelle, le Service Technique étudie les pistes d'amélioration potentielles de ce passage public très fréquenté par les habitants du quartier, de même que par les personnes se rendant au Temple.

- Mme Martine CUENNET souhaite savoir s'il serait envisageable de réaliser un passage piétons au Col des Etroits, à la hauteur des toblerones, tenant compte de la dangerosité des lieux lorsqu'il y a beaucoup de circulation.

La Municipalité vous confirme la faisabilité de réaliser un trottoir pour faciliter l'accès aux piétons entre la partie supérieure de l'Av. de Neuchâtel et le Col des Etroits. Cette réalisation a été portée au budget 2012. Considérant qu'une partie du terrain concerné se trouve sur du domaine privé, les procédures d'expropriation qui seront entamées dès l'acceptation du budget définiront ensuite le calendrier des travaux.

8. Vœux de fin d'année

Nous vous souhaitons d'agréables Fêtes de fin d'année, de même qu'à vos proches, et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'Année 2012.

La Municipalité